

COMMUNE DE ARLEBOSC

INFORMATION DES ACQUEREURS ET LOCATAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

1° Les risques pris en compte.

Deux risques naturels ont été identifiés sur la commune : l'inondation et la sismicité.

2° Nature et intensité des risques.

2.1 : inondation

Il s'agit du risque inondation par **débordement du Doux**.

2 catégories de zones inondables ont été identifiées.

- R1 aléa fort
- R2 aléa moyen

2.2 : risque sismique

Tout le territoire communal a été classé en zone de sismicité faible.

3° Documents de référence.

- *pour l'inondation* : le Plan de Prévention des Risques d'inondation, approuvé par arrêté préfectoral du 12 avril 1999. Ce document est consultable en mairie et en sous-préfecture.
- *pour la sismicité* : les décrets n°2010-1254 et 2010-1255 du 22 octobre 2010.

4° Cartographie.

Zonage du PPR inondation (2 plans).

Fiche mise à jour le 15 mars 2017